

Procès-verbal N° 01
Réunion du Comité Social et Économique
du 31 janvier 2022

Président de séance :

- M. Styve JOLY

Assisté de

- M. Didier BOUTET

Secrétaire de séance :

- M. Jean-Pierre MICHEL (CFDT)

Membres titulaires présents :

- Mme Linda DZIEMIASZKO (CFDT)
- Mme Natacha KOLMUS (CFDT)
- M. Pascal SEL (CGT)
- M. Dany GOULOIS (CFDT)
- M. Pascal ROHART (CFDT) arrivé à 9h50
- M. Benoît NAUDEY (CFDT)

Titulaire Absent excusé :

- Mme Vanessa KUREK (CFDT)
- M. Didier GALERNE (CFDT)
- M. Abdelmalik SI BELKHIR (CFDT)
- M. Frédéric MOINE (CFDT)

La séance est ouverte à 09h30, par M. JOLY Styve, Président de séance.

J-P M

Questions à l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV de la réunion ordinaire du C.S.E. du 14 décembre 2021 et du PV de la réunion extraordinaire du CSE du 3 janvier 2022
2. Chiffre d'Affaires réalisé en 2021
3. Evolution des effectifs et de la qualification des salariés par sexe pour le 4^{ème} trimestre 2021.
4. Entretiens professionnels
5. Dématérialisation du classeur Intégration des nouveaux collaborateurs
6. Déménagement de l'établissement de Douai
7. Modalités de télétravail à compter du 2 février 2022
8. Bilan comptable des œuvres sociale et de fonctionnement du CSE

-
1. Approbation du PV de la réunion ordinaire du C.S.E. du 14 décembre 2021 et du PV de la réunion extraordinaire du CSE du 3 janvier 2022

PV/CSE du 14/12/2021

Les élus sont appelés à exprimer la position du Comité Social et Economique sur le PV de la réunion du 14 décembre 2021 qui leur est soumis par l'intermédiaire d'un vote :

- Avis Favorables : 7 voix
- Avis Défavorable : 0 voix
- Abstentions : 0 voix

Le PV du 14 décembre 2021 est approuvé.

PV/CSE extraordinaire du 03/01/2022

Le PV de la réunion extraordinaire du 03 janvier 2022 n'a pu être établi et sera donc soumis à approbation lors de la prochaine réunion du 22 février 2022.

2. Chiffre d'Affaires réalisé en 2021

Didier BOUTET présente les chiffres pour l'exercice 2021.

- Le chiffre d'affaires cumulé pour la période de janvier à décembre 2021 est de **39 550 K €**, pour un budget prévisionnel de **39 000 K€**, soit un écart de + **1,4%**.

Ces bons résultats sont surtout dus à un excellent mois de décembre avec un C.A. de **4 465 K€**

J-P M

- Sur l'année 2020, le chiffre d'affaires était de **35 387 K€**. Il a donc progressé en un an de **11,8%**.
Le CA définitif sera confirmé après validation du bilan par les commissaires aux comptes.
- Pour l'année 2021, Didier BOUTET annonce un résultat positif net (après impôt) de l'ordre de 347 K€. Pour la même période en 2020, le résultat était négatif de 470 K€.
- L'année 2022 devrait permettre de se rapprocher du Chiffre d'Affaires réalisé en 2019 soit avant la crise sanitaire.
- Didier BOUTET veut saluer l'effort collectif qui permet de garder la confiance de notre actionnaire et de poursuivre notre développement et les investissements associés.
- Pour mémoire, le budget prévisionnel pour 2022 est de **49 110 K€**, avec un bon espoir d'atteindre cet objectif sous réserve d'une stabilité sanitaire.
En effet, le début d'année est marqué par beaucoup d'arrêts maladie en raison du variant Omicron de la covid-19, avec une incidence sur les prestations en contrats d'assistance technique ce qui va impliquer moins de facturation, d'où l'intérêt d'avoir des prestations forfaitaires.

• **Répartition du CA 2021 par Région :**

Régions	C.A. de Décembre 2021	C.A. année 2021
Nord-Est	1 945 000 €	14 435 000 €
Centre-Ouest	1 057 000 €	11 391 000 €
Sud-Ouest	590 000 €	6 016 000 €
Ile-de-France Nord	695 000 €	5 841 000 €
Rhône-Alpes	176 000 €	1 867 000 €
Total	4 463 000 €	39 550 000 €

Maser Engineering est en attente de décisions clients suite à plusieurs appels d'offres :

- Contrat Safran Fontaine
- Commande de PSA Rennes, marché de 1 900 K€
- EDF, soutenance en Février pour l'activité éolienne, contrat national
- ADP, en attente de réponse le 8 février pour le doublement d'activité sur la maintenance des passerelles site d'Orly.

Didier BOUTET informe également les membres du CSE qu'une étude est actuellement menée pour lancer une activité de maintenance des bornes électriques de chargement des véhicules.

3. Evolution des effectifs et de la qualification des salariés par sexe pour le 4^{ème} trimestre 2021

Effectif au dernier jour du mois travaillé

	Octobre 2021							Contrat Pro	
	Cadres		Etam		Total	Total	Total		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Total	Homme	0
CDI	92	20	224	21	316	41	357	Femme	1
CDD	8	1	37	6	45	7	52	Total	1
TOTAL	100	21	261	27	361	48	409		

Salarié temps Partiels	0	0	1	4	0	0	5
---------------------------	---	---	---	---	---	---	---

Intérim ETP	0	0	151	17	151	17	168
-------------	---	---	-----	----	-----	----	-----

Salarié Entreprise Ext	0	0	0	0	0	0	0
---------------------------	---	---	---	---	---	---	---

	Novembre 2021							Contrat Pro	
	Cadres		Etam		Total	Total	Total		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Total	Homme	0
CDI	102	20	220	21	322	41	363	Femme	0
CDD	2	1	41	6	43	7	50	Total	1
TOTAL	104	21	261	27	365	48	413		

Salarié temps Partiels	0	0	1	4	0	0	5
---------------------------	---	---	---	---	---	---	---

Intérim ETP	0	0	136	13	136	13	149
-------------	---	---	-----	----	-----	----	-----

Salarié Entreprise Ext	0	0	0	0	0	0	0
---------------------------	---	---	---	---	---	---	---

	Décembre 2021							Contrat Pro	
	Cadres		Etam		Total	Total	Total		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Total	Homme	0
CDI	101	20	219	22	320	42	362	Femme	0
CDD	2	1	36	5	38	6	44	Total	1
TOTAL	103	21	255	27	358	48	406		

Salarié temps Partiels	0	0	1	3	0	0	4
---------------------------	---	---	---	---	---	---	---

Intérim ETP	0	0	138	15	138	15	153
-------------	---	---	-----	----	-----	----	-----

Salarié Entreprise Ext	0	0	0	0	0	0	0
---------------------------	---	---	---	---	---	---	---

Styve JOLY indique une baisse temporaire d'effectifs entre novembre et décembre en raison de CDD qui sont arrivés à terme en fin d'année. Cependant l'effectif va remonter en janvier en raison d'un nombre d'embauches important.

4. Entretiens professionnels

Styve JOLY rappelle que toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, sont tenues, depuis la loi du 5 mars 2014, de proposer et réaliser tous les 2 ans un entretien professionnel consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle, sauf dispositions conventionnelles spécifiques.

A cela s'ajoute, tous les 6 ans (durée appréciée en fonction de l'ancienneté du salarié), la réalisation d'un bilan faisant l'état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19, les entretiens de management ont été suspendus pendant 2 ans. Pour autant les entretiens professionnels de bilan ont été maintenus.

Styve JOLY indique qu'en raison du turn-over lié à l'activité même de la Société, 17 salariés étaient concernés par l'entretien de bilan en 2021. Tous ces entretiens ont été réalisés.

En espérant un retour à la normale en 2022, l'Entreprise pourra reprendre le rythme habituel des entretiens professionnels et des entretiens de recrutement.

Styve JOLY précise que pour réaliser ces entretiens de bilan, il est remis, aux responsables, pour chaque personne concernée, un support complété reprenant les dates d'entretiens, les formations suivies et les éléments relatifs à l'évolution professionnelle, même si cette dernière partie n'est plus obligatoire.

5. Dématérialisation du classeur Intégration des nouveaux collaborateurs

Styve JOLY n'est pas favorable à la dématérialisation du classeur Intégration, d'autant plus que la plateforme Digiposte proposée par le CSE n'est pas conçue pour ça.

Styve JOLY précise que la remise du classeur doit être un vrai moment d'accueil du nouveau collaborateur au cours duquel lui est présenté tout ce que l'entreprise a mis en place. Il est parfaitement conscient du travail de préparation généré mais le risque, s'il est dématérialisé, c'est qu'aucune explication ne soit donnée au nouvel arrivant et que rien ne lui soit présenté.

Styve Joly indique qu'il serait plus logique que ce classeur soit remis en mains propres ~~transmis~~ par le Responsable d'Affaires, et non envoyé par la poste.

Il faut absolument privilégier ce moment de rencontre.

6. Déménagement de l'établissement de Douai

Styve JOLY présente des photos de l'évolution du chantier, le tout commenté par Natacha KOLMUS, Responsable Administrative de la région Nord-Est.

Pour rappel, et comme cela a été évoqué auprès du CSE à de multiples reprises, l'établissement de Douai va être transféré à Flers en Escrebieux dans un nouveau bâtiment construit par Maser Engineering. Ce bâtiment, outre un espace de bureaux, contiendra un large espace d'atelier.

Le calendrier d'intégration des nouveaux locaux s'établit de la façon suivante :

- Semaine 06/2022 : Réception pour les réserves de fabrications
- Semaine 07/2022 : Livraison et installations des nouveaux mobiliers de bureau
- Semaine 08/2022 : Emménagement dans les locaux (prévu le 21/02/2022)

Une fois le déménagement effectué, l'ensemble des salariés travaillant dans les locaux de l'établissement de Douai travaillera dans les locaux de l'établissement de Flers en Escrebieux.

7. Modalités de télétravail à compter du 2 février 2022

Styve JOLY nous indique que le gouvernement a changé les dispositions du télétravail à partir du 2 février 2022 et qu'il n'y a plus d'obligation pour les entreprises.

Pour autant, il paraîtrait surprenant que le télétravail soit purement et simplement arrêté alors que le virus circule encore abondamment.

Maser Engineering décide donc de prendre des dispositions intermédiaires pour le travail en présentiel.

A compter du 2 février 2022, jusqu'au 20 février 2022

→ 1 jour pour les encadrants ou personnes disposant d'un bureau seul

→ 2 jours de télétravail par semaine pour les non encadrants ou ceux travaillant dans un bureau partagé/open space

Pour la semaine 5 (du 31 janvier au 6 février 2022), sont inclus dans le décompte des jours télétravaillés les jours de télétravail réalisés les 31 janvier et 1er février 2022.

A compter du 21 février 2022, jusqu'au 6 mars 2022

→ Fin des mesures de télétravail pour les encadrants ou personnes disposant d'un bureau seul

→ 1 jour de télétravail par semaine pour les non encadrants ou ceux travaillant dans un bureau partagé/open space

Le 7 mars 2022

Fin des mesures de télétravail

Les personnes qui souhaiteraient venir travailler au bureau ont la possibilité de le faire sur la base du volontariat.

Styve JOLY rappelle que les opérationnels peuvent être en télétravail, selon les modalités d'organisation des clients.

8. Bilan comptable des œuvres sociale et de fonctionnement du CSE

Le Trésorier du CSE présente les comptes du Comité Social et Economique.

Budget des Œuvres sociales :

Au 31 décembre 2021, le montant du compte est de **20 414 €**

Bilan 2021		
<i>Désignation</i>	<i>Entrées</i>	<i>Sorties</i>
Solde 2020	16 130 €	
Versements 2021 avec régularisations	54 896 €	
Frais de banque		168 €
Chèques cadeaux Sodexo		50 444 €
Total	71 026 €	50 612 €
Solde	20 414 €	

Le versement du 4^{ème} trimestre sera versé en janvier 2022, après correction de la masse salariale.

Rappel : Suite aux accords sur les négociations annuelles 2019, à compter du 1^{er} janvier 2019, la société versera 0,4% de la masse salariale brute annuelle au Comité Sociale et Economique au titre du budget consacré aux œuvres sociales.

Le budget prévisionnel 2022 pour les œuvres sociales du C.S.E. est de **51 052 €** soit 12 763 € par trimestre

Budget de fonctionnement :

Au 31 décembre 2021, le montant du compte est de **20 686 €**

Bilan 2021		
<i>Désignation</i>	<i>Entrées</i>	<i>Sorties</i>
Solde 2020	26 098 €	
Versements 2021 avec régularisations	26 250 €	
Sacs et gourdes isotherme + envois		15 631 €
Contrat billetterie COMITEO		5 808 €
Frais de fonctionnement		10 223 €
Total	52 347 €	31 662 €
Solde	20 686 €	

Le versement du 4^{ème} trimestre sera versé en janvier 2022, après correction de la masse salariale.

Rappel : Le budget de fonctionnement correspond à 0,2% de la masse salariale brute.

Le budget prévisionnel 2022 pour les frais de fonctionnement du C.S.E. est de **25 526 €**, soit **6 382 €** par trimestre.

Si la masse salariale 2022 s'avérait au final supérieure, une régularisation serait faite en janvier 2023.

Par ailleurs, compte tenu du calcul prévisionnel du budget CSE 2021 sur la masse salariale 2020 (masse salariale qui était supérieure à 2021), il sera procédé à une régularisation pour les frais de fonctionnement et pour les œuvres sociales.

Le secrétaire remarque que les frais pour événements familiaux ont été assez faibles en 2021 (1 500 €) et propose de mettre à l'Ordre du jour de la réunion CSE du 22 février 2022 la possibilité d'augmenter le montant des chèques événement.

Styve JOLY suggère de mettre en place via la plate-forme de Billetterie COMITEO une participation du CSE au financement des places de Cinéma.

Le Trésorier répond que c'est prévu et qu'une rencontre avec le commercial de la billetterie COMITEO est programmé très prochainement.

La prochaine réunion est prévue le mardi 22 février 2022

Le président demande alors au Secrétaire de rédiger un projet de procès-verbal de la présente délibération du comité relative aux points évoqués lors de cette réunion.

Après un dernier échange de vues en la matière, le président déclare la séance levée à 10h35.

Douai, le 09/02/2022

Le secrétaire du C.S.E.



Jean-Pierre MICHEL

Le Président du C.S.E.

Styve JOLY